

Si les murs pouvaient parler...



Dans toute la saga du dossier de la qualité de l'air au CLSC de Rosemont à Montréal, il est difficile de comprendre pourquoi la direction d'un centre de santé s'est montrée si réfractaire, et pendant une si longue période de temps, à admettre l'évidence que le bâtiment causait de sérieux problèmes physiologiques à l'endroit des personnes qui y travaillaient jour après jour. Alors que de plus en plus de gens étaient malades, certains cadres de la direction osaient colporter le message que le problème se situait entre les deux oreilles des travailleuses et des travailleurs... Pourtant, il était bel et bien entre les murs.

Ce n'est que grâce aux multiples interventions du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Lucille-Teasdale (CSN) et plus particulièrement à la ténacité de sa responsable de la santé et de la sécurité au travail, Louise Tremblay, que tout le personnel du CLSC de Rosemont, cadres inclus, peut aujourd'hui mieux respirer.

Des problèmes au départ

Érigé à la hâte en 1995 en ne respectant pas certaines règles du Code du bâtiment, l'édifice du 3311, boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal, était condamné à l'avance à présenter des vices de construction.

Le problème de qualité de l'air constaté était attribuable à l'infiltration d'eau dans les murs. Lorsqu'elle se produit sur une base continue, une infiltration d'eau finit par engendrer des moisissures sur certains matériaux qui peuvent causer des allergies et des maladies, car elles émettent des substances chimiques et des spores.

La bataille du syndicat

C'est en janvier 2006 que Louise Tremblay prend le dossier en mains. À sa demande, la CSN lui dépêche Isabelle Ménard, conseillère au module santé-sécurité-environnement, qui détient une maîtrise en écotoxicologie. Lors d'un premier contact avec la partie patronale, en mai 2006, Louise Tremblay précise qu'il importe de trouver les sources d'infiltration d'eau en demandant à un ingénieur en bâtiment d'effectuer une inspection.

Une enquête est menée par le syndicat. On en profite pour établir la liste des locaux qui ont jadis été infiltrés par l'eau et répertorier les tuiles souillées toujours en place dans le bâtiment. Une copie du rapport d'enquête est remise à l'employeur.

Inactif depuis 2005, le comité paritaire en santé et en sécurité au travail (CPSST) est remis sur pied pour traiter spécifiquement de ce dossier.

Début juillet 2006, le syndicat prépare un plan d'action. Il consiste principalement à tenir de nombreuses assemblées générales d'information sur l'évolution du dossier de la qualité de l'air, à fournir aux travailleurs et aux travailleuses des renseignements sur les moisissures et leurs conséquences, et à publier régulièrement des articles sur le sujet dans le journal syndical. On décide également de mettre sur pied un comité local CSN sur la qualité de l'air au CLSC de Rosemont formé de cinq travailleuses de l'endroit.

De son côté, la direction du CSSS retient les services du Laboratoire Scott pour effectuer des enquêtes sur la qualité de l'air. Trois rapports seront remis. On y conclut que le problème est mineur et qu'il est simplement question de confort thermique et d'équilibrage du système de ventilation!

Consultations médicales

De septembre 2006 à aujourd'hui, près de 50 employé-es consultent le D^r Louis Jacques, spécialiste de la Clinique interuniversitaire

siègeront au comité partiaire *ad hoc*. Dans les faits, le syndicat CSN du CSSS Lucille-Teasdale assumera le leadership et mènera du début jusqu'à la fin la bataille sur la qualité



Photo: Michel Giroux

Louise Tremblay a réussi, avec l'appui du comité exécutif et de membres du syndicat, à faire bouger les choses.

de santé au travail et de santé environnementale de Montréal. De ce nombre, une vingtaine ont vu leur dossier médical reconnu par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Le syndicat a porté plainte auprès de la CSST contre l'employeur. Le motif : ce dernier ne prend pas au sérieux la présence de moisissures ainsi que les symptômes des travailleurs qui y sont liés.

En novembre 2006, le D^r Jacques visite les lieux puis dépose un rapport qui établit des liens directs entre les symptômes physiques des employés affectés et la qualité de l'air au CLSC.

Début 2007, des contacts sont établis avec les syndiqué-es des deux autres organisations syndicales qui œuvrent au CLSC pour les sensibiliser sur le problème et éventuellement faire front commun. Ce front commun ne verra jamais le jour, mais des représentants des deux autres unités syndicales

de l'air, tant au CLSC de Rosemont que dans les autres bâtisses administrées par le CSSS.

En mai 2007, la conseillère syndicale de la CSN, Isabelle Ménard, dépose son suivi d'enquête sur la qualité de l'air. Elle rappelle qu'il est impératif de corriger les vices dans la structure du bâtiment. Le syndicat en profite pour envoyer, encore une fois, plusieurs « avis à l'employeur » afin de dénoncer ces conditions dangereuses pour la santé.

Loin de se laisser décourager, Louise Tremblay entreprend de trouver une entreprise qui confirmera hors de tout doute la présence de moisissures. La « pitbull du CSSS » — surnom dont l'a amicalement affublé un collègue — découvre une firme montréalaise qui offre un service de... chien renifleur ! En effet, un chien

renifleur certifié peut détecter les moisissures dans un immeuble plus rapidement et à meilleur prix que les tests conventionnels.

Elle réussit à convaincre l'employeur d'accepter l'intervention de cette ressource assez particulière et même... de payer la facture ! C'est ainsi qu'Olivia et Cosmos, les chiens renifleurs de la firme, effectueront deux visites, en juin et en juillet 2007. Des 41 bureaux et lieux inspectés, 23 compteront des moisissures, soit 70 % de la surface prospectée.

Un air de changement

À la suite de cette inspection, la direction annonce que des travaux seront effectués dans le bâtiment, admettant pour la première fois que les problèmes de santé sont attribuables à la présence de moisissures. À leur demande, on reloge les employé-es symptomatiques. Une décontamination est effectuée en août 2007, sans toutefois s'attaquer à la racine du problème, soit de corriger l'enveloppe de la bâtisse qui n'est pas imperméabilisée, car c'est maintenant le propriétaire qui n'y croit pas ! Si bien que de nouvelles infiltrations d'eau se produisent au cours de l'automne 2007.

En juillet 2008, le D^r Jacques fait compléter, par 20 employés qui le consultent depuis l'automne 2006, un questionnaire sur leur état de santé. À la suite des résultats, il effectue une nouvelle

visite de



Olivia, un des chiens renifleurs certifiés qui ont pu détecter les moisissures dans l'immeuble plus rapidement et à meilleur prix que les tests conventionnels.

l'édifice avec Marie-Alix D'Halewyn, microbiologiste et épidémiologiste de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). De plus, un hygiéniste du travail de la santé publique de Montréal effectue des prélèvements et ceux-ci sont analysés au laboratoire de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Les rapports de l'INSPQ et du D^r Jacques sont déposés en octobre 2008. L'employeur engage alors un architecte pour évaluer le bâtiment. Ses conclusions iront dans le même sens que celles d'autres instances. Finalement, à la suite des pressions syndicales, l'employeur n'attendra pas la fin du bail en juin 2010 pour faire sortir les travailleuses et les travailleurs encore en place dans le CLSC de Rosemont. Entamé à l'été 2007, le relogement du personnel du CLSC a pris fin en janvier 2009.

« On ne moisira pas ici ! » devait écrire Louise Tremblay dans le journal syndical de l'hiver 2009 en finale de cette saga. Sans jamais brûler d'étapes, mais aussi sans jamais lâcher prise, elle a réussi, avec l'appui du comité exécutif et de membres du syndicat, à faire bouger les choses. Un bel exemple de persévérance personnelle et de solidarité syndicale.

À la suite de l'action menée au CLSC de Rosemont, d'autres sites du CSSS Lucille-Teasdale ont été visités par les chiens Olivia et Cosmos (Eloria-Lepage, Robert-Cliche et le CLSC Hochelaga-Maisonneuve). À leur tour, ces lieux de travail ont été décontaminés. De plus, il y a eu création d'un CPSST permanent sur la qualité de l'air du CSSS.

Sylvio Morin